

DEC212483DR13

Décision portant cessation de fonctions de M. Abel HAIDOUX, agent assistant de prévention au sein de l'unité UMR5253 intitulée Institut Charles Gerhardt Montpellier

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC120567DR13 du 02 février 2012 portant nomination de M Abel HAIDOUX aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Abel HAIDOUX, dans l'unité du CNRS n° UMR5253, à compter du 20 octobre 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 12/07/2021

Le directeur de l'unité
Eric CLOT

Visa du délégué régional du CNRS

